

Affaire suivie par :  
CERTA

## AVIS DU CERTA

### Objet : Vulnérabilité dans le garde-barrière PIX de Cisco

---

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>  
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2001-AVI-102>

---

### Gestion du document

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| Référence                   | CERTA-2001-AVI-102                                |
| Titre                       | Vulnérabilité dans le garde-barrière PIX de Cisco |
| Date de la première version | 28 septembre 2001                                 |
| Date de la dernière version | –   |
| Source(s)                   | Bulletin Cisco                                    |
| Pièce(s) jointe(s)          | Aucune  |

TAB. 1 – gestion du document

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

## 1 Risque

Contournement des règles de filtrage.

## 2 Systèmes affectés

Les gardes-barrières Cisco Secure PIX versions 4.4, 5.1, 5.2, 5.3 et 6.0.

## 3 Résumé

Un utilisateur mal intentionné peut contourner les règles de filtrage des commandes SMTP (Simple Mail Transfer Protocol).

## 4 Description

Une fonctionnalité "mailguard" du garde-barrière Cisco PIX permet de limiter les commandes SMTP à un jeu très restreint de commandes. Une vulnérabilité dans le filtrage permet à un utilisateur mal intentionné de contourner ces règles de filtrage et d'attaquer alors le serveur de courrier se trouvant derrière le garde-barrière. Si

la configuration du serveur est trop permissive, l'attaquant pourra alors récupérer des informations sur les comptes du serveur, ou exécuter du code arbitraire à distance.

## **5 Solution**

Appliquer les correctifs Cisco suivants les versions de Cisco PIX. Ces correctifs se trouvent sur le site de Cisco.

<http://www.cisco.com>

## **6 Documentation**

Bulletin de sécurité Cisco :

<http://www.cisco.com/warp/public/707/PIXfirewallSMTPfilter-regression-pub.shtml>

## **Gestion détaillée du document**

**28 septembre 2001** version initiale.